Image not found or type unknown

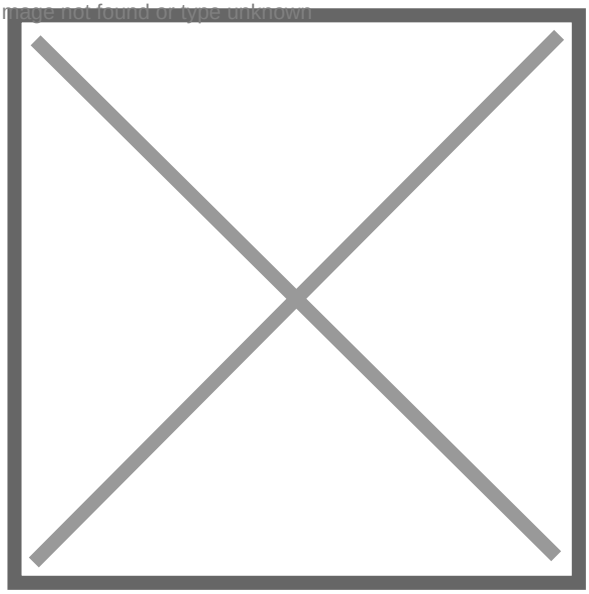

Obligation de quitter le territoire français

Par **Soundous**, le **22/06/2017** à **13:44**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

J étais étudiante en France pendant 5 ans, ayant changer d orientation sans avoir eu de diplôme j ai reçu une obligation de quitter le territoire de la part de la préfecture de Lille. Je suis rentrée chez moi juste après!
Je ne compte pas revenir m installer en France mais mon frère va se marier en septembre à Paris. Puis je demander un visa touristique? Je travaille au Maroc je peux avoir une attestatde travail Eh ça sera pour passer 1 semaine au maximum. Vous pensez que le visa me sera délivrer? Sachant que je vais y aller avec mes parents qui Ont l'habitude de demander des visa touristique depuis des années. (en août ça fera un an que e suis rentrée De France)
merci à vous

Par **amajuris**, le **23/06/2017** à **10:44**

bonjour,
il est impossible de savoir quelle sera la réponse du consulat sachant que de nombreux étrangers utilisent les visas touristiques pour venir en france et ne plus en repartir et se retrouvent en situation irrégulière avec ses conséquences.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés